



**HAL**  
open science

## L'entrepreneuriat confronté au pluralisme théorique : la nécessité d'une Project-Based View

Jean-Pierre Bréchet, Nathalie Schieb-Bienfait

### ► To cite this version:

Jean-Pierre Bréchet, Nathalie Schieb-Bienfait. L'entrepreneuriat confronté au pluralisme théorique : la nécessité d'une Project-Based View. *Revue de l'Entrepreneuriat*, 2011, 10 (2), pp.29-44. 10.3917/entre.102.0029 . hal-01417065

**HAL Id: hal-01417065**

**<https://nantes-universite.hal.science/hal-01417065>**

Submitted on 15 Dec 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'ENTREPRENEURIAT CONFRONTÉ AU PLURALISME THÉORIQUE : LA NÉCESSITÉ D'UNE PROJECT-BASED VIEW

**Jean-Pierre Brechet et Nathalie Schieb-Bienfait**

**De Boeck Supérieur | *Revue de l'Entrepreneuriat***

**2011/2 - Vol. 10  
pages 29 à 44**

**ISSN 1766-2524**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue--de-l-entrepreneuriat-2011-2-page-29.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Brechet Jean-Pierre et Schieb-Bienfait Nathalie, « L'entrepreneuriat confronté au pluralisme théorique : la nécessité d'une Project-Based View »,  
*Revue de l'Entrepreneuriat*, 2011/2 Vol. 10, p. 29-44.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## L'entrepreneuriat confronté au pluralisme théorique : la nécessité d'une *Project-Based View*

Jean-Pierre BRECHET, Professeur des universités  
LEMNA, Université de Nantes  
jean-pierre.brechet@univ-nantes.fr

Nathalie SCHIEB-BIENFAIT, Maître de conférences HDR  
Institut d'Économie et de Management de Nantes - IAE  
Chemin de la Censive du Tertre, BP 62232  
44322 Nantes, Cedex 3, France  
Tél. : (33) 2 40 14 12 21  
Fax : (33) 2 40 74 61 83  
nathalie.schieb-bienfait@univ-nantes.fr

La recherche en entrepreneuriat s'intéresse de plus en plus aux phénomènes d'émergence organisationnelle. Confrontés à leur complexité, nombre de chercheurs anglophones et francophones appellent à la mobilisation d'une pluralité de regards théoriques et disciplinaires. En France, le pluralisme théorique trouve par exemple à s'illustrer dans l'analyse des logiques d'action retenue, par certains auteurs, comme posture d'ouverture théorique. Il fonde aussi, pour d'autres, une théorie de l'entreprise basée sur le projet, ou *Project-Based View* (PBV), avancée pour saisir les phénomènes de genèse et de morphogenèse des organisations. Rapprochant ces deux perspectives, qui s'inscrivent dans une même posture de dépassement des lectures réductrices, l'article conclut à la nécessité de faire toute leur place aux ingrédients de la PBV pour penser les moments entrepreneuriaux et fonder ainsi le pluralisme théorique.

— *Mots clefs : émergence organisationnelle, logique d'action, approche par le projet, Project-Based View*

The research in entrepreneurship is more and more interested in the phenomena of organizational emergence. Confronted with the complexity of the entrepreneurial process, English- and French-speaking researchers have developed a plurality of theoretical and disciplinary perspectives to understand these phenomena. In France, this theoretical pluralism can be illustrated for example in the framework based on the logic of action; it is seen by some authors as an open theoretical posture. Some others researchers have proposed the *Project-Based View* (PBV) to seize the phenomena of organizational emergence. In this article, we compare these two perspectives, which take place in the same posture by overtaking the economic and sociological analysis. The article proposes to take into account the assumptions and proposals of the PBV to better understand entrepreneurial moments and to found the approach based on the theoretical pluralism.

— *Keywords: organizational emergence, logic of action, Project-Based View*

## Introduction

Depuis plusieurs années, le courant de l'émergence organisationnelle<sup>1</sup>, impulsé par Gartner (1985)<sup>2</sup>, défend l'idée que l'entrepreneuriat recouvre la création de nouvelles organisations. L'émergence organisationnelle se définit comme le processus conduisant à l'apparition d'une nouvelle organisation : « Si l'émergence survient avant que l'organisation n'existe, alors le phénomène n'est pas une nouvelle organisation. L'émergence organisationnelle est le processus d'organisation qui mène à une nouvelle organisation » (Gartner, 1993, p. 235). Cette conception, adoptée par d'autres chercheurs (par exemple : Aldrich, 1999 ; Sharma et Christman, 1999 ; Verstraete, 1999, 2001 ; Hernandez, 1999), porte des travaux de recherche, situés aux confins du champ des théories des organisations et de l'entrepreneuriat, qui s'intéressent alors moins à l'organisation née du phénomène qu'au processus d'émergence lui-même.

Pour autant, cette approche soulève des problèmes d'ordre épistémologique et méthodologique (Gartner, 2008 ; Low, 2001 ; Zahra, 2007), dont l'importance s'accroît dès que l'on aborde l'émergence organisationnelle dans un contexte collectif manifeste, pluri-acteurs et pluri-niveaux d'analyse (Katz et Gartner, 1988 ; Aldrich et Zimmer, 1986 ; Aldrich et Martinez, 2002) : par exemple, pour comprendre des projets contemporains associant des acteurs des sphères privée et publique (Van de Veen, 1993 ; Mezas et Kupermann, 2001), les processus de formation des projets de l'économie sociale et solidaire (Bréchet, Schieb-Bienfait et Urbain, 2006), ou bien encore les projets intrapreneuriaux (Basso, 2004). Comment penser alors l'émergence organisationnelle, avant l'organisation, alors même que l'émergence met en jeu de l'organisation que l'on pourrait qualifier de constituante, et qu'elle est en elle-même un phénomène organisationnel à part entière ? Il faut alors admettre que c'est bien à la complexité de phénomènes organisationnels que les chercheurs sont confrontés dans l'étude de l'émergence organisationnelle.

Cette complexité les engage à mobiliser et à explorer les apports du pluralisme théorique et disciplinaire (Gartner 1993, 2008 ; Gartner *et al.*, 2006), comme en témoignent certaines parutions récentes (Larson et Starr, 1993 ; Delmar et Shane, 2004 ; Berglund, 2006 ; Blundel, 2006 ; Neegaard et Ulhoi, 2006 ; Fayolle, 2007 ; Tornikowski et Newbert, 2007), qui vont, par exemple, chercher les travaux de Bourdieu (Karatas-Ozkan et Chell, 2010). Comment doit-on juger cette quête incessante de nouveaux regards pour éclairer les processus entrepreneuriaux ? Il s'y joue sans doute les voies d'un questionnement fondamental pour l'entrepreneuriat. Mais à l'instar des débats que connaissent les théoriciens des organisations, la mobilisation des multiples regards théoriques plus ou moins compatibles sur les plans épistémologique, théorique et méthodologique ne manque pas de poser des problèmes (Hassard, 1991 ; Busenitz *et al.*, 2003 ; Saunders *et al.*, 2003 ; Knox, 2004 ; Lindgren et Packendorff, 2007)<sup>3</sup>. Nous ne reviendrons pas sur la question du statut pré-paradigmatique de l'entrepreneuriat évoqué en 1989 par Bygrave, mais, le constat exprimé en son temps par ce chercheur sur le pluralisme théorique nous semble encore d'actualité : « The mixing of concepts and methods from widely fields cause difficulties for researchers... entrepreneurship research has so many different concepts from such diverse disciplines, it is no wonder that scholars from other fields question whether there is an entrepreneurship paradigm. »

1. Identifié aussi de façon proche sous l'appellation de paradigme de la création d'organisation par Verstraete et Fayolle (2005).

2. Cf. aussi nombre de références des années 1980 et 1990 (Gartner, 1988, 1989a et b, 1990, 1993).

3. Lindgren et Packendorff (2007, p. 28) : "therefore would like to see a scientific debate on entrepreneurship research that relates to the view of reality and human beings (ontology), the view of knowledge (epistemology) and the views of what is good/legitimate and bad/illegitimate research (ideology)".

Du côté francophone, ce pluralisme théorique est particulièrement manifeste dans des contributions récentes en entrepreneuriat (Fayolle, 2004 ; Guyot et Vandewattyne, 2008 ; Schieb-Bienfait, 2007), dans lesquelles est mobilisée l'analyse des logiques d'action (désormais ALA et présentée dans Amblard *et al.*, 2005, 1996 pour la 1<sup>re</sup> édition) comme cadre de référence pour aborder la complexité des phénomènes en jeu. En effet, avec le recours à l'ALA, ces recherches articulent différents regards théoriques pour rendre compte des multiples arguments de l'action, de « l'épaisseur » qu'il s'agit de conférer tant à l'acteur qu'à la situation d'action. On peut légitimement considérer l'ALA comme une posture représentative du pluralisme théorique, en observant toutefois qu'elle n'a pas été spécifiquement pensée pour aborder les phénomènes entrepreneuriaux.

De manière plus large, le questionnement épistémologique et théorique se retrouve aussi au cœur des réflexions qui articulent l'entrepreneuriat et les théories de l'entreprise ou de l'organisation, dites parfois aussi de la firme (Hernandez et Marco, 2002). La complexité des phénomènes organisationnels que nous évoquions ci-dessus ne manque pas d'interroger les théories dont on dispose pour se saisir des organisations elles-mêmes. Dans l'esprit des perspectives précédentes, l'enjeu est moins d'appréhender l'entreprise en tant qu'entité que de poser les fondements d'une lecture à la fois entrepreneuriale, développementale et multidimensionnelle de l'action collective (Desreumaux et Bréchet, 1998, 2009). Une théorie de l'entreprise fondée sur le projet ou *Project-Based View* (PBV) (Bréchet et Desreumaux, 2008) nourrit alors une façon de problématiser le phénomène entrepreneurial compris comme passage du projet d'entreprendre au projet d'entreprise (Bréchet, 1994).

Ces deux voies de réflexion ne sont pas sans lien : questionnements largement communs ; dépassement du dualisme acteur/système ; souci de prendre en compte les multiples dimensions de l'agir ; volonté de se saisir des phénomènes dans le temps avec les interactions complexes et évolutives qu'ils recouvrent. Un propos de Lindgren et Packendorff (2003) exprime bien ce rapprochement : « By stressing a project-based view with a social constructionist perspective, we hope to encourage pluralism and diversity in theory, practice and methodology. » On observe d'ailleurs, depuis quelques années, que de nouvelles lectures s'affirment autour de l'idée d'une PBV pour appréhender le processus entrepreneurial dans une perspective dynamique et collective, aussi bien dans la littérature nordique<sup>4</sup> (Lindgren et Packendorff, 2003 ; Hjorth 2008) que francophone (Bouchikhi, 1990, 1993 ; Bréchet, Schieb-Bienfait et Desreumaux, 2009 ; Schmitt, 2006). Mais il faut immédiatement pointer que les auteurs mobilisent le concept de projet dans des sens différents ou selon des dimensions plus ou moins affirmées. La richesse de l'agir créatif en jeu dans la transformation du réel semble bien un fondement commun aux différentes approches (« a creative and influential step outside practices »<sup>5</sup>). Les questionnements relatifs à la prise d'initiatives et au développement organisationnel convergent vers la reconnaissance de la place centrale du projet, c'est-à-dire d'actes entrepreneuriaux envisagés comme des co-constructions d'acteurs. Mais le projet est parfois retenu simplement dans un sens instrumental et temporaire (Lindgren et Packendorff, 2003, p. 14 parlent de *temporary project*) quand la PBV au sens de Bréchet et Desreumaux privilégie le projet au plan fondamental, à la fois existentiel et opératoire (Boutinet, 1993). Le projet est posé au fondement de l'entreprise quand les théories dominantes de la firme privilégient la transaction (théorie des coûts de transaction), les relations d'agence (théorie de l'agence) ou les routines (théorie évolutionniste). Le lien est clairement établi avec la quête d'une théorie de l'entreprise pertinente pour les sciences de gestion.

4. Lindgren et Packendorff (2003) emploient l'expression « Project-Based View of Entrepreneurship ».

5. Pour reprendre les termes de Lindgren et Packendorff (2003).

Mais le rapprochement que nous venons d'évoquer entre le recours au pluralisme théorique et la quête d'une théorie de l'entreprise et de l'entrepreneuriat fondée sur le projet reste à préciser. C'est l'objet de cette contribution. Dans cet article, nous avons choisi de prendre l'exemple de l'ALA, comme posture d'ouverture théorique à caractère pluridisciplinaire. Sa position est affirmée, développée dans un ouvrage, et cela permettra d'ancrer et illustrer notre propos. L'ALA ne mobilise pas les ingrédients fondamentaux de la PBV<sup>6</sup> que sont la reconnaissance de l'agir projectif à l'échelle individuelle et le projet d'entreprise à l'échelle collective. Est-ce à dire que l'ALA n'aurait pas besoin d'« une perspective de projet » pour reprendre les termes de l'appel à contribution ? Nous pensons tout au contraire que le besoin est bien réel. Ce sera la thèse défendue. Exprimons-la de manière plus générale : le pluralisme théorique appelé de leurs vœux par des chercheurs majeurs du champ de l'entrepreneuriat ne peut se passer d'une théorie de l'action, individuelle et collective, fondée sur le projet. Dit autrement encore : l'émergence organisationnelle, au cœur des réflexions théoriques actuelles, ne peut se penser, en théorie, sans une théorie de l'entreprise, sans une *Project-Based View* de l'action collective et des phénomènes entrepreneuriaux.

## 1. L'émergence organisationnelle sous le regard du pluralisme théorique

Pour beaucoup d'auteurs, la complexité des phénomènes entrepreneuriaux compris ici comme phénomènes d'émergence organisationnelle ne saurait être saisie sans le recours au pluralisme théorique : « Organizations are simultaneous individual and social phenomena (Katz & Kahn, 1978 ; Weick, 1979) that require a multitude of different disciplinary perspectives in order to see their natural complexities » (...) « another of ambiguity stems from the multilevel nature of organizations: that is, talk about organizational behaviour at any level of analysis (e.g. individual, group, organization, community, society) requires a recognition of the other levels as well » (Gartner *et al.*, 1992, p. 14).

Depuis plusieurs années, des chercheurs anglophones (Bhave, 1994 ; Gartner *et al.*, 1992, Bull *et al.*, 1995), et francophones (Bruyat 1993, 1994 ; Verstraete, 1999 ; Fayolle, 2004) en entrepreneuriat s'interrogent ainsi sur les voies de renouvellement des cadres d'analyse de l'entrepreneuriat, et tentent de relever ce défi de l'approche multi-acteurs, multi-facteurs et multi-niveaux d'analyse et partant multidisciplinaire.

Ainsi, nombre de chercheurs nord-américains se sont tournés depuis les années 1980 vers les théories des organisations et les travaux de Weick, pour, dans le sillage de Gartner (1985, 1988, 1989), tenter de décrypter la complexité du phénomène entrepreneurial : « the entrepreneur is part of the complex process of new venture creation. This approach to the study of entrepreneurship treats the organization as the primary level of analysis and the individual is viewed in terms of activities undertaken to enable the organization to come into existence... » (Gartner, 1989, p. 57).

En France, des chercheurs (Fayolle, 2004 ; Guyot et Vandewattybe, 2008<sup>7</sup> ; Schieb-Bienfait, 2007) ont adossé leurs travaux à l'approche par les logiques d'action (ALA) que nous évoquons en introduction, car elle permet d'aborder la compréhension des comportements des acteurs en situation, en s'intéressant, sans exclusive pourrait-on dire, aux différentes facettes

6. Nous retiendrons la PBV en tant qu'elle se propose comme théorie de l'entreprise et nous ne chercherons pas ici à instruire une analyse comparative des approches francophone et nordique.

7. Ainsi, dans leur dernier ouvrage, intitulé *Les logiques d'action entrepreneuriale*, ils nous exposent comment ils ont mobilisé le cadre des logiques d'action pour analyser les primo-créateurs d'entreprise en Région wallonne.

qui permettent de s'en saisir. Du point de vue méthodologique affirmé, qui est celui d'une sociologie interventionniste, l'ALA, que nous prenons comme un exemple de posture pluraliste, propose une démarche où il s'agit d'aller chercher, si l'on s'intéresse à l'acte entrepreneurial, la pluralité des éléments interdépendants tenant aux acteurs et aux contextes, ce qui est à rapprocher du souci de se saisir de la complexité des phénomènes ou des actes entrepreneuriaux précédemment évoquée.

Si l'on reprend les origines étymologiques, Amblard *et al.* (2005) nous rappellent que le terme logique (du grec *logikè*) qui signifie art ou science du raisonnement, engage à élucider « les raisons d'agir » des individus, à partir des discours que tiennent les acteurs sur leur propre conduite. C'est précisément cette exploration qui a attiré les chercheurs en entrepreneuriat, soucieux de mieux rendre compte de l'émergence organisationnelle, décrite par Gartner comme « la mise en forme de diverses actions interdépendantes en séquences significatives qui génèrent des résultats significatifs » (in Gartner 1985, reprenant les propos de Weick, 1979). Cette posture d'ouverture affirme, dès le départ, le pari d'« une ré-articulation d'ensembles théoriques semblant *a priori* exclusifs » (Amblard *et al.*, 1996, p. 187), et le souci de « faire tenir ensemble les sociologies analysant les conditions de l'accord et celles privilégiant l'importance des relations de pouvoir » (Amblard *et al.*, 1996, p. 201). Il s'agit de mieux rendre compte de la richesse des pratiques des acteurs dans le cadre général d'une sociologie compréhensive au sens de Weber. Ainsi, sont mobilisées des approches sociologiques contemporaines, dont l'objectif est de mieux comprendre et analyser l'action collective organisée. Parmi les plus contributives, on peut citer l'analyse stratégique des organisations (Crozier et Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1993) qui constitue une sorte d'ancrage, la théorie de la régulation sociale (Reynaud (1989/1997)<sup>8</sup>, les travaux sur les identités au travail (Sainsaulieu, 1977), l'économie des conventions (pour des synthèses cf. Eymard-Duvernay *et al.*, 2004 ; Eymard-Duvernay, 2006 ; Salais, 1989 ; Orléan, 1994/2004 ; Steiner et Vatin, 2009), les économies de la grandeur (Boltanski et Thévenot, 1987, 1991), la sociologie de la traduction ou théorie de l'acteur-réseau de Callon et Latour (Latour, 2006 pour une synthèse). Dans la dernière réédition de 2005, les auteurs poursuivent cette démarche de ré-articulation en complétant leur ouvrage par l'introduction de nouvelles perspectives, qu'ils présentent comme des prolongements de tendances déjà présentes dans les théories antérieures (Amblard *et al.*, 2005, p. 241), à savoir : les recherches sur les réseaux (Burt, 1992, 2000), la socio-économie et l'encastrement (Granovetter 1985, 1995), le modèle de la société par projet (Boltanski et Chiapello, 1999).

L'ALA, qui s'ancre dans l'analyse stratégique des organisations comme nous l'avons dit, s'inscrit naturellement dans le dépassement du dualisme acteur-système. L'expression de logique d'action n'apparaît pas de façon anodine : une logique d'action, c'est un acteur et une situation considérée simultanément. Ses auteurs posent l'équation pédagogique suivante : logique d'action = acteur + situation d'action et revendiquent la possibilité de mobiliser toutes les lectures théoriques susceptibles d'apporter un éclairage utile sur l'une ou l'autre de ces deux facettes, dans un cadre méthodologique qui reconnaît les comportements stratégiques des acteurs. Mais dans cette posture méthodologique, par laquelle il s'agit de retrouver la « piste sinueuse des choix opérés par l'acteur et de rendre compte de ce qui les fonde... » (Amblard *et al.*, 2005, p. 198), se posent deux questions incontournables : 1) celle relative au statut de l'acteur en situation, notamment pour penser les émergences organisationnelles ; quelle rationalité est reconnue à ces acteurs ? puis 2) celle du passage des actes individuels à la construction du collectif ; quelle théorie de l'action collective est proposée ? À la première, l'ALA répond

8. Cf. Bréchet (2008) pour une synthèse.

par la reconnaissance d'une rationalité située, inéluctablement stratégique : les acteurs sont les acteurs stratégiques de l'analyse stratégique des organisations, mais il s'agit aussi de se saisir simultanément des aspects identitaires et culturels, des dimensions cognitives, de la construction socio-historique des acteurs, tout comme des affects et de dimensions pulsionnelles si nécessaire. Sur la deuxième facette, comme nous l'exprimait l'un des fondateurs de l'ALA dans des échanges récents, « si l'ALA est pertinente pour interroger le lien entre l'action individuelle et le regard porté par les acteurs sur la situation d'action – les acteurs, les objets... – elle ne traite pas directement de l'action collective, ni des raisons de la coopération »<sup>9</sup>. C'est sur ces facettes que l'on peut considérer la PBV comme contributive. Mais tentons, avant de développer cet apport potentiel, d'apporter des éléments d'illustration de l'intérêt et des difficultés de la confrontation au terrain des phénomènes entrepreneuriaux, dès que l'on cherche à en restituer la complexité et la richesse.

## 2. Les enseignements du terrain des pratiques entrepreneuriales

Soulignons immédiatement que le souci de se saisir de la complexité des phénomènes n'est pas qu'une préoccupation des chercheurs. Nos engagements dans des recherches collectives pluridisciplinaires nous ont aussi montré combien il était important, pour les acteurs de terrain eux-mêmes, de rendre compte des phénomènes, de la variété des expériences ou expérimentations, avec en perspective la capacité de s'enrichir de cette compréhension pour agir en plus grande pertinence ou sûreté intellectuelle.

Un travail collectif sur l'univers des services à domicile aux personnes âgées (Bréchet, Schieb-Bienfait et Urbain, 2006), notamment sur l'émergence de projets de services à la personne, a montré que les acteurs que nous allons qualifier d'entrepreneurs (acteurs individuels et surtout collectifs) sont mus par des mobiles ou des valeurs différents et l'on trouve ici bien sûr, à côté des aspects économiques et d'intérêt, des éléments de réflexion importants sur la place des valeurs. Mus par des mobiles civiques ou religieux, ils ont cherché à inventer de nouveaux services pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Leurs projets témoignent de ces choix. Ces innovations sociales ont requis la mise en œuvre de pratiques professionnelles différentes, que ce soit en matière de travail, de dispositifs de coordination avec l'univers médical et sanitaire, d'organisations formelles (associations, associations intermédiaires...) mais aussi de financements. Ces acteurs ont ainsi participé à l'émergence de nouvelles régulations (APA – aide personnalisée aux personnes âgées –, réglementations relatives aux agréments, principes de subsidiarité dans les financements, etc.) par lesquelles l'action collective a pris corps. Cette action collective s'est aussi développée dans le cadre de régulations englobantes (notamment en matière de politique publique de gérontologie).

Dans l'univers du biologique, sur lequel nous avons travaillé à plusieurs reprises (Bréchet et Schieb-Bienfait, 2006 ; programme LiPRoCo<sup>10</sup> – Liens Producteurs/Consommateurs – en cours), on ne peut qu'être frappé par la multiplicité des initiatives privées et publiques, voire des initiatives mixtes qui participent de la dynamique entrepreneuriale d'ensemble (à la fois au niveau individuel

9. Réunion de travail avec P. Bernoux, 30 avril 2010.

10. Ce programme de recherche interrégional et pluridisciplinaire « Pour et Sur le Développement Régional » (noté PSDR) a été initié par l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et le CEMAGREF (organisme de recherche spécialisé en sciences et technologies pour l'environnement) sur la période 2008-2011, en partenariat avec les régions Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes pour le Grand-Ouest ; et la région Rhône-Alpes pour le Sud-Est.



et collectif, à l'échelle d'un secteur d'activité mais aussi d'un territoire). Les acteurs privés de la bio, dans leur variété, comme les divers acteurs de la distribution ou de la transformation, accompagnent, stimulent ou freinent le mouvement, permettent ou non certaines expériences de création d'activité ou d'entreprise. Des acteurs porteurs de façons distinctes de voir le bio, dans des contextes différents (territoires, réseaux d'acteurs...) ont fait émerger des initiatives et des projets d'une grande variété selon les territoires. Sur la période récente, les collectivités locales s'organisent pour développer l'approvisionnement local en produits bio dans la restauration collective. Les initiatives apparaissent encore multiformes, expression de contingences et de compromis multiples entre les acteurs (agriculteurs, association, SCIC, coopérative, communes, acteurs de la restauration collective...) et les logiques qui les animent, le contexte local d'approvisionnement ou de transformation en produits bio déjà en place, les modes de gestion et l'équipement de la cuisine centrale (en régie ou concédée). Les acteurs eux-mêmes sont à multiples facettes : un agriculteur, également élu dans une commune, est impliqué dans un syndicat militant pour le maintien d'une agriculture paysanne ; des agriculteurs créent un atelier d'abattage et de découpe de la viande pour valoriser leur production et la distribuer en vente directe ; une communauté de communes accompagne l'installation d'un agriculteur bio pour approvisionner la cuisine centrale en yaourt frais, etc. Tentons, après ces brèves évocations, de tirer quelques enseignements.

Ces contextes empiriques ont supposé l'engagement dans des démarches de recherche-accompagnement (Bréchet, Emin et Schieb-Bienfait, 2010) qu'il nous fallait inventer pour aborder cette réalité multi-acteurs (existence, quantité, qualité, sensibilité, appartenance politique...), multi-niveaux d'analyse (régulations locales, nationales, européennes, par filière ou secteur, etc.) sans oublier les divers paramètres de l'action tenant aux contingences multiples (technologies, produits, dispositifs de gestion...). Cette réalité légitime la pluralité des regards sur l'acteur et la situation, comme l'ALA l'appelle de ses vœux. Il nous faut insister ici sur le fait qu'il s'agit bien d'observer les comportements en situation dans le cadre de la reconnaissance d'une rationalité située : les expériences et les réalisations témoignent des solutions originales, singulières trouvées par les acteurs et qu'on ne saurait associer à un quelconque déterminisme des valeurs, pas plus que d'un contexte dont on se saisirait de façon abstraite. Les terrains nous confrontent à une réalité d'entrepreneuriat individuel et inévitablement collectif (réseaux ou groupements plus ou moins temporaires d'acteurs publics ou privés, associations professionnelles et/ou militantes, entreprises privées, acteurs de la sphère publique, etc.), aux multiples dimensions que cette réalité entrepreneuriale engage (enjeux territoriaux, qualité de vie, maintien d'une agriculture de proximité, santé publique, aspects de financement, enjeux politiques...). Les ouvertures théoriques et disciplinaires trouvent parfaitement à s'exprimer et la nature pluridisciplinaire des équipes de recherche en témoignerait aisément. Mais la difficulté reste grande de ne pas se limiter à la juxtaposition des éclairages<sup>11</sup>.

Mais de fait, et c'est ici notre conclusion principale, c'est aussi d'une réalité d'émergence d'acteurs et de projets dont il s'agit de rendre compte, d'acteurs et de projets fort différents dans leur nature (privés, publics), les dimensions éthiques et politiques qu'ils défendent, les choix de métiers et de missions dont ils sont porteurs. Au final, on pourrait dire que l'effort de théorisation du moment entrepreneurial, tout comme celui des phénomènes de construction des acteurs collectifs et des régulations nécessitent que l'on fasse toute sa place à l'agir projectif tant à l'échelle individuelle que collective. Apportons quelques éléments d'approfondissement sur cette nécessité de recourir aux ingrédients de la PBV pour penser l'émergence organisationnelle.

11. On mesure à travers cette évocation la pertinence des ingrédients d'une lecture régulationniste telle que la TRS (Théorie de la Régulation Sociale) pour aborder les jeux d'acteurs, ce qu'ils recouvrent de conflits, de négociation et d'accords, sans oublier les dynamiques de création d'acteurs.

### 3. Du projet d'entreprendre au projet d'entreprise : penser l'émergence organisationnelle

Le tableau 1, sur lequel nous allons appuyer notre propos, fournit un repérage des postures en sciences sociales inspiré par Thévenot (2006). Il oppose les tentatives symétriques de réduction de l'économie et de la sociologie (colonnes 1 et 2) et distingue une troisième colonne associée à l'entrée par l'action et notamment l'action collective. Dépassant le dualisme acteur-système, cette entrée, qui se trouve naturellement au fondement du pluralisme théorique et de la PBV, comprend l'action comme façonnement conjoint de l'acteur et du contexte. Elle est associée à une posture épistémologique susceptible d'accueillir une théorie du « moment entrepreneurial » (Gartner parlerait d'« organizational failures »), dit autrement de l'émergence organisationnelle comprise comme passage du projet d'entreprendre au projet d'entreprise.

**Tableau 1.** Repères sur les postures en sciences sociales : des réductionnismes économique et sociologique à l'épistémologie de l'action collective<sup>12</sup>

|   | <b>Le réductionnisme économique</b>  | <b>Le réductionnisme sociologique</b>   | <b>Pour une épistémologie de l'action collective</b>  |
|---|--|---|---|
| <b>Modèle de rationalité individuel</b>                           | L'individu calculateur, autonome, rationnel et informé ; la rationalité allocative   | L'individu agi par le poids des normes comportementales issues de son histoire et de son contexte | L'individu dans sa richesse anthropologique, l'agir créatif et projectif comme agir englobant                           |
| <b>Figure de coordination ou d'intégration du collectif</b>       | Le marché comme figure de l'équilibre concurrentiel et de l'ajustement constaté <i>ex-post</i> des comportements   | La norme sociale comme figure de l'intégration donnée <i>ex-ante</i> du social                    | Le projet d'action collective au fondement des collectifs<br>La conception et la régulation de l'action comme problèmes |
| <b>Situation problématique ou entrée dans la problématisation</b> | Le choix individuel et la question théorique de l'équilibre  | L'anomie et la perte des repères, l'influence des structures sociales                             | Le façonnement conjoint de l'acteur et du contexte<br>La conception et la régulation de l'action                        |
| <b>Statut du futur</b>  | À choisir parmi un répertoire de futurs accessibles en connaissance  | Hors de portée de l'acteur  | À construire<br>Les projets des acteurs participent de sa construction  |
| <b>Posture épistémologique et théorique</b>                       | Le modèle des sciences de la nature et la recherche de lois<br>Désaffection à l'égard des structures d'interaction et de l'action collective en tant que construit des acteurs |   | Le constructivisme et la posture artificialiste et régulationniste en sciences sociales                                 |

Source : Inspiré de Bréchet et Desreumaux, 2008.

12. Thévenot (2006) nous a inspiré ce tableau dont il fournit les quatre premiers quadrants et certaines réflexions.

À partir d'une lecture de ce tableau qui a déjà été commenté (Bréchet et Desreumaux, 2010), observons immédiatement que s'intéresser au phénomène entrepreneurial dans les termes théoriques et empiriques que nous avons évoqués conduit à s'inscrire naturellement dans la troisième colonne qui fait toute sa place à l'action. Comment penser les phénomènes d'émergence organisationnelle, et de transformation, sans le creuset d'une épistémologie et d'une théorie de l'action susceptibles de les accueillir ?

Pour les courants et les auteurs qui récusent le réductionnisme économique autant que sociologique, l'acteur saisit la situation et l'action des autres à l'aide de cadres conventionnels – représentations, règles, objets, dispositifs divers – avant de pouvoir se coordonner, cette saisie n'étant pas seulement cognitive mais aussi évaluative, ce qui fait une place à la question des valeurs collectives et des biens communs. C'est d'ailleurs sur la base de la reconnaissance de ces fondements communs qu'un rapprochement s'opère (Eymard-Duvernay *et al.*, 2004, p. 1)<sup>13</sup>.

Mais le traitement de la question de la rationalité reconnue aux acteurs reste plus délicat. Certes, nombre d'auteurs reconnaîtraient aux acteurs des capacités d'invention et partant de contribution aux régulations dans lesquelles ils s'inscrivent. Pour autant, la prise en compte de la capacité de création, de l'aptitude à imaginer et concevoir des projets, reste problématique et souvent peu traitée en elle-même. Paradoxalement, l'entrée par une problématique de l'action, qui suppose inéluctablement la récusation de toute forme de déterminisme, ne s'accompagne pas obligatoirement de la reconnaissance d'un agir projectif ni de la place du projet pour penser l'action collective. On doit noter à cet égard la place centrale que prend le projet pour fonder le collectif dans la théorie de la régulation sociale de Reynaud. En revanche, la théorie de l'acteur-réseau (cf. Latour, 2006) qui s'intéresse directement au rôle des acteurs porteurs des dynamiques de relations et de savoirs n'accorde pas de statut au concept de projet dans l'effort de théorisation. On ne saurait dire que les acteurs ne sont pas doués d'intentionnalité, ne portent pas de projet, mais cette idée reste peu explicitée et à peine reconnue. Rappelons aussi que, lorsque l'économiste retient que les intentions des acteurs importent, c'est en comprenant, sur un mode très restrictif, que ceux-ci choisissent un futur parmi un ensemble ou répertoire de futurs accessibles en connaissance.

Il faut donc clarifier ce qui se joue dans cette interface où l'action des acteurs doit prendre toute sa place. C'est ici que les lectures qui prétendent dépasser le dualisme acteur-système et s'enrichir des diverses facettes qu'engage toute émergence organisationnelle ont besoin du projet, tant au plan individuel que collectif ; du projet associé à la reconnaissance de l'agir projectif à l'échelle individuelle ; du projet associé à la construction des collectifs.

#### 4. La Project-Based View et la quête d'une théorie de l'entreprise

L'entrée par le projet dans l'action entrepreneuriale est une autre façon d'envisager le dépassement du dualisme système-acteur. Comme nous l'avons indiqué en introduction, nous allons ici privilégier l'effort de théorisation mené en matière de théorie de l'entreprise fondée sur le projet ou *Project-Based View* (PBV<sup>14</sup>), tout en ayant conscience des liens qui existent avec

13. Ainsi, par exemple, les travaux de L. Boltanski et L. Thévenot (1991) portent tout particulièrement sur l'articulation de registres de légitimité fort différents que l'on retrouve engagés dans l'action et au fondement même des régimes d'engagement (Thévenot, 2006).

14. Dans l'approche francophone, l'expression de *Project-Based View* est retenue par Bréchet et Desreumaux pour faire le pendant en management stratégique des courants *Resource-Based View* ou *Knowledge-Based View*.

l'approche nordique/anglophone déjà évoquée. Mais l'acceptation principalement instrumentale et temporaire du concept de projet est clairement dépassée par la PBV qui intègre la question de la capacité projective des acteurs et celle du projet qui fonde le collectif.

#### 4.1. L'affirmation d'un agir projectif

Sur le plan de la rationalité reconnue aux acteurs individuels et donc tout particulièrement aux entrepreneurs, le projet et l'agir projectif sont présents dans nombre de travaux anthropologiques, philosophiques ou des sciences de la vie. En France, Boutinet (1993) a fourni une anthropologie de synthèse extrêmement riche sur les origines plurielles du concept de projet et ses divers emplois : le projet, au sens fondamental, mêle toujours les considérations existentielles et opératoires dès lors que l'on dépasse la simple acception du projet comme projet technique. Dans le monde anglo-saxon, le concept de projet et l'expression d'agir projectif trouvent mal leur place, ne serait-ce que pour des questions de traduction.

Un certain nombre d'auteurs participent néanmoins de l'affirmation de cet agir projectif riche. Joas (1999) dans sa remarquable contribution a pointé une composante essentielle de la rationalité des acteurs et, pour nous, notamment, des entrepreneurs : la créativité de l'agir. Il s'agit de faire place à la créativité comprise comme une ouverture à de nouvelles façons d'agir. L'agir créatif se comprend alors comme un agir englobant l'agir instrumental et l'agir axiologique. Dans le même ordre d'idées, le travail théorique fondamental réalisé par les sociologues américains Emirbayer et Mische (1998), qui se posent la question « *What is agency ?* », entretient des liens forts avec la position de Joas<sup>15</sup>. La vision analytique de l'agir qu'ils proposent, conceptualise celui-ci comme un processus d'engagement social fondé sur une capacité, au présent, de se nourrir du passé et du futur imaginé pour envisager l'action. Ces auteurs parlent explicitement de la dimension projective de l'agir humain<sup>16</sup>. On mesure finalement qu'il ne peut y avoir d'entrepreneur en théorie sans cette reconnaissance d'un agir projectif, et donc créatif (Bréchet et Prouteau, 2010 ; Bréchet et Desreumaux, 2006).

Sur le plan collectif, et notamment sur celui du passage du projet d'entreprendre au projet d'entreprise, l'affirmation de l'agir projectif se nourrit des mêmes ingrédients fondamentaux : reconnaissance de l'agir projectif à l'échelle individuelle, nécessité parallèlement de fonder l'existence des collectifs sur les projets par lesquels ils se construisent. Cette approche permet d'affirmer la nature entrepreneuriale (subjective), développementale (processuelle) et multidimensionnelle (sociopolitique et technoéconomique) de toute théorie de l'action collective ; la PBV est alors avancée pour aborder la question de la genèse et de la morphogénèse des collectifs et des régulations.

#### 4.2. Le projet en tant qu'activité de conception et de régulation

Revenons sur les deux propositions théoriques articulées par la PBV : le projet en tant qu'activité de conception, le projet en tant qu'activité de régulation.

Dire que l'action entrepreneuriale est conception, c'est s'inscrire dans le paradigme artificialiste des sciences de la conception proposé par H. Simon (1969). L'action est le fruit d'une activité de conception qui ne peut se comprendre dans le seul cadre de la rationalité calculatoire et allocative, mais bien dans celui de la rationalité projective. L'activité de conception est invention. Cette idée a porté le développement de la pensée constructiviste, (Le Moigne, 1990 ;

15. Ces auteurs mobilisent d'ailleurs les travaux de Joas.

16. Ils revendiquent même le concept de *project* au sens où nous l'entendons.

Avenier et Schmitt, 2007). C'est aussi dans cette lignée de l'intérêt porté à la conception, que se renouvellent les travaux sur l'action collective (Hatchuel, 1994 ; Le Masson *et al.*, 2006). La conception fonde, pour une part essentielle son épistémologie : l'action collective est conception et construction des savoirs et des relations qui la rendent possible (Hatchuel, 2000, 2005). Le concept de projet collectif se définit alors comme effort d'intelligibilité et de construction de l'action fondé sur l'anticipation. Le projet collectif est donc à la fois effort d'intelligibilité (un travail sur les savoirs à caractère plus ou moins collectif ou partagé) indissociable d'un effort de construction des relations (un travail de prescription des savoirs, à caractère aussi plus ou moins collectif ou partagé, dans le cadre de relations à construire). Dans ce cadre, on peut alors envisager diverses figures de l'entrepreneur sur le plan cognitif ou relationnel (Bréchet, Schieb-Bienfait et Desreumaux, 2009).

Retenir que le projet se comprend comme une activité de régulation, c'est s'inscrire dans une approche régulationniste des activités humaines, au sens de la théorie de la régulation sociale (TRS) (Reynaud, 1989/1997 ; Bréchet, 2008 ; de Terssac, 2003). Les régulations des activités humaines ne se comprennent pas sur la base du modèle du marché ou de la norme, mais en considérant les règles (leur émergence, leurs conditions d'application) et les processus de régulation qui les font vivre. Comme le dit très bien Reynaud, les acteurs sociaux se constituent dans la mesure où ils entreprennent une action collective ou, dit autrement, se dotent d'un projet, à savoir d'un ensemble de règles par lesquelles ils s'autonomisent, fixent leurs frontières et constituent leur identité.

Le concept de projet, ici projet collectif ou projet d'action collective, apparaît bien nécessaire à cette articulation conception-régulation pour fonder l'idée de collectif ou l'existence d'une régulation.

## Conclusion

Pour conclure, avec nombre d'auteurs, nous dirions que le pluralisme théorique est requis pour rendre compte des phénomènes entrepreneuriaux dans leur complexité sur les deux facettes qu'ils impliquent : un agir projectif riche et l'émergence organisationnelle. La juxtaposition des lectures théoriques et disciplinaires permet incontestablement d'enrichir le regard aussi bien pour les chercheurs que pour les acteurs de terrain. Mais mettre l'entrepreneuriat sous le regard du pluralisme théorique pose aussi nombre de difficultés épistémologiques, méthodologiques et théoriques.

Nous avons voulu pointer, avec bien d'autres chercheurs, la faiblesse de l'édifice théorique que la quête incessante et la multiplication des emprunts ne manquent pas de produire. Des réponses sont certainement à rechercher du côté des aspects méthodologiques et épistémologiques et, repoussant l'idée d'un positivisme naïf, du côté d'une posture constructiviste plus assurée. Mais la proposition défendue dans cette contribution est de nature théorique. Il s'agissait d'affirmer que le pluralisme théorique en tant que méthode de confrontation au terrain ne peut se passer d'une lecture théorique de l'entreprise et de l'entrepreneuriat fondée sur le projet ou *Project-Based View*. Tentons de préciser cette position en quelques propositions discutables :

1. Le pluralisme théorique se présente comme une méthode de confrontation au terrain qui ne propose pas de théorie de l'action individuelle et collective satisfaisante pour saisir les phénomènes entrepreneuriaux.

2. Les moments et les phénomènes entrepreneuriaux dévoilent tout particulièrement ce qui est au cœur d'une théorie de l'entreprise pertinente pour les gestionnaires chercheurs et acteurs de terrain : des émergences organisationnelles singulières et contingentes au sens radical du terme.
3. La rationalité à même de rendre compte de cette contingence est une rationalité située, projective, à la fois créative et d'anticipation, qui articule des dimensions axiomatiques et instrumentales.
4. L'émergence organisationnelle, passage du projet d'entreprendre au projet d'entreprise, se comprend comme façonnement conjoint de l'acteur et du contexte.
5. Le façonnement conjoint de l'acteur et du contexte est le fruit d'un agir projectif, compris lui-même comme processus de conception et de régulation de l'action fondé sur l'anticipation.

En conséquence, une théorie de l'entreprise qui fasse toute sa place à l'agir projectif et au projet pour penser le collectif est indispensable pour fonder le paradigme entrepreneurial. Dit autrement, l'émergence organisationnelle ne peut trouver ses fondements en théorie en dehors d'une théorie de l'entreprise ou de l'action collective fondée sur le projet, en dehors d'une *Project-Based View*. Pour finir, c'est à travers la reconnaissance du projet à l'échelle individuelle et collective dans le cadre d'une théorie de l'entreprise que le pluralisme théorique peut envisager d'asseoir ses fondements et d'éviter ainsi les risques d'un « entrepreneuriat pot-pourri »<sup>17</sup>.

## Bibliographie

- ALDRICH H. (1999), *Organizations Evolving*, Londres, Sage Publications.
- ALDRICH H. E. & ZIMMER C. (1986), « Entrepreneurship through Social Networks », in D. SEXTON & R. SMILAR (Eds.), *The Art and Science of Entrepreneurship*, New York, Ballinger, p. 3-33.
- ALDRICH H. E. & MARTINEZ M. (2002), « Entrepreneurship as social construction: a multilevel evolutionary approach », in ACS, Z. J. & AUDRETSCH D. B. (Eds.), *Handbook of Entrepreneurship Research*, Kluwer, Norwall, MA, p. 387-430.
- AMBLARD H., BERNOUX P., HERREROS G. et LIVIAN Y.-F. (1996/2005), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil (2<sup>e</sup> éd. augmentée 2005)
- AVENIER M.-J., SCHMITT C. (2007), *La construction de savoirs pour l'action*, Paris, L'Harmattan.
- BHAVE M. P. (1994), « A process of entrepreneurial venture creation », *Journal of Business Venturing*, vol. 9, n° 3, p. 223-242.
- BASSO O. (2004), *L'intrapreneuriat*, Paris, Economica.
- BERGLUND H. (2006), « Researching Entrepreneurship as lived Experience », in H. NEERGAARD & J. P. ULHOI (Eds.), *Handbook of qualitative research methods in entrepreneurship*, Nothampton, Edward Elgar Publishing, p. 75-96.
- BLUNDEL R. (2006), « Critical Realism: a suitable Vehicle for Entrepreneurship Research ? », in H. NEERGAARD & J. P. ULHOI (Eds.), *Handbook of qualitative research methods in entrepreneurship*, Nothampton, Edward Elgar Publishing, p. 49-74.

17. Pour reprendre les termes de Low (2001, p. 23).

- BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1987), « Les Économies de la grandeur », *Cahiers du Centre d'étude de l'emploi*, n° 31, Paris, PUF.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI L., CHIAPELLO E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOUCHIKHI, H. (1990), *Structuration des organisations. Concepts constructivistes et études de cas*, Paris, Economica.
- BOUCHIKHI, H. (1993), « A constructivist Framework for Understanding Entrepreneurship Performance », *Organization Studies*, vol. 14, n° 4, p. 549-570.
- BOUTINET J.-P. (1993), *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.
- BRECHET J.-P. (1994), « Du projet d'entreprendre au projet d'entreprise », *Revue Française de Gestion*, n° 99, p. 5-15.
- BRECHET J.-P. (2008), « Le regard de la théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud », *Revue Française de Gestion*, vol. 34, n° 184, p. 13- 25.
- BRECHET J.-P., DESREUMAUX A. (2006), « Le projet dans l'action collective », in *Encyclopédie des Ressources Humaines*, Paris : Vuibert, p. 1015-1024.
- BRECHET J.-P., DESREUMAUX A. (2008), *Une Project-Based View pour le Strategic Choice*, *Sciences de Gestion*, n° 64, p. 383-405.
- BRECHET J.-P., DESREUMAUX A. (2010), « Agir projectif, action collective et autonomie », à paraître, *Revue Management International*, vol. 14, n° 4, p. 11-21.
- BRECHET J.-P., PROUTEAU L. (2010), « À la recherche de l'entrepreneur. Entre économie et sociologie : une figure de l'agir projectif », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 2, n° 6, p. 109-130.
- BRECHET J.-P., SCHIEB-BIENFAIT N. (2006), « Projet et pouvoir dans les régulations concurrentielles : la question de la morphogenèse d'une filière d'agriculture biologique », *Revue d'Économie Industrielle*, n° 113, 1<sup>er</sup> trimestre, p. 1-20.
- BRECHET J.-P., SCHIEB-BIENFAIT N., DESREUMAUX A. (2009), « Les figures de l'entrepreneur dans une théorie de l'action fondée sur le projet », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 8, n° 1, p. 37-54.
- BRECHET J.-P., EMIN S., SCHIEB-BIENFAIT (2010), « Explorer le champ des possibles : une posture épistémologique », Conférence de l'AIMS, Luxembourg, juin.
- BRECHET J.-P., SCHIEB-BIENFAIT N., URBAIN, C. (2006), « Les mains visibles du marché. Projets des acteurs et régulations dans l'univers des services à domicile aux personnes âgées », *Gérer et Comprendre*, n° 83, p. 67-79.
- BRUYAT C. (1993), *Création d'entreprise : contributions épistémologiques et modélisation*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Pierre Mendès-France, Grenoble, 431p.
- BRUYAT C. (1994), « Contributions épistémologiques au domaine de l'entrepreneuriat », *Revue Française de Gestion*, n° 101, p. 87-99.
- BULL Y., THOMAS H., WILLARD G. E. (1995), *Entrepreneurship, perspectives on theory building*, Pergamon, Elsevier Science, 182 p.
- BURT R. S. (1992), *Structural Holes: the social structure of competition*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- BURT R. S. (2000), « The network entrepreneur », in R. SWEDBERG (Ed.), *Entrepreneurship, The Social Science View*, Oxford, Oxford University Press, p. 281-307.

- BUSENITZ L., G. P. WEST, D. SHEPHERD, T. NELSON, G. N. CHANDLER, A. L. ZACHARACHIS (2003), « Entrepreneurship research in emergence: 15 years of Entrepreneurship research in management Journals », *Journal of Management*, vol. 29, n° 3, p. 285-308.
- BYGRAVE W. D. (1989), « The Entrepreneurship Paradigm (I et II): A Philosophical Look at its Research Methodologies », *Entrepreneurship : Theory and Practice*, Fall et Winter.
- CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil
- DELMAR F., SHANE S. (2004), « Legitimizing first: organizing activities and the survival of new ventures », *Journal of Business Venturing*, vol. 19, n° 3, p. 385-410.
- De TERSSAC G. (Ed.) (2003), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Approfondissements et prolongements*, Paris, La Découverte.
- DESREUMAUX A., BRECHET J.-P. (1998), « Quelle(s) théorie(s) de la firme pour les sciences de gestion ? » *Économies et Sociétés, série Sciences de Gestion*, n° 8-9, p. 539-566.
- DESREUMAUX A., BRECHET J.-P. (2009), « Quels fondements pour les théories de la firme ? Plaidoyer pour une théorie artificialiste de l'action collective fondée sur le projet », in BAUDRY B. et DUBRION B. (Eds.), Paris, La Découverte, p. 61, 83.
- EMIRBAYER M., A. MISCHÉ (1998), « What is Agency ? », *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 4, p. 962-1023.
- EYMARD-DUVERNAY F. (Ed.) (2006), *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, 2 tomes, Paris, La Découverte.
- EYMARD-DUVERNAY A., FAVEREAU O., ORLEAN A., SALAIS R., THEVENOT L. (2004), « L'économie des conventions ou le temps de la réunification des sciences sociales », *Problèmes économiques*, janvier, p. 1-8.
- FAYOLLE A. (2004), « À la recherche du cœur de l'entrepreneuriat : vers une nouvelle vision du domaine », *Revue Internationale PME*, vol. 17, n° 1, p. 101-122.
- FAYOLLE A. (2007), *Entrepreneurship and New Value Creation*, Cambridge University Press.
- FRIEDBERG E. (1993), *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil.
- GARTNER W. B. (1985), « A framework for describing the phenomenon of new venture creation », *Academy of Management Review*, vol. 10, n° 4, p. 696-706.
- GARTNER W. B. (1988), « Who is an entrepreneur? Is the wrong question? », *American Journal of Small Business*, vol. 12, n° 4, Spring, p. 11-31.
- GARTNER W. B. (1989), « Who is an Entrepreneur? Is the wrong question », *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 13, n° 4, p. 47-68.
- GARTNER W. B. (1989), « Some suggestions for research on entrepreneurial traits and entrepreneurship », *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 14, n° 1, p. 27-38.
- GARTNER W. B. (1990), « What are we talking when we talk about entrepreneurship? » *Journal of Business Venturing*, vol. 5, n° 1, p. 15-28.
- GARTNER W. B. (1993), « Words lead to deeds: toward an organizational emergence vocabulary », *Journal of Business Venturing*, vol. 8, n° 3, p. 231-239.
- GARTNER W. B., BIRD B. J., STARR J. A. (1992), « Acting as if: Differentiating entrepreneurial from organizational behavior », *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 16, n° 3, p. 13-30.
- GARTNER W. B., DAVIDSSON P., ZAHRA S. A. (2006), « Are you talking to me? The nature of community in Entrepreneurship Scholarship », *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 30, n° 3, p. 321-331.



- GARTNER W. B. (2008), « Entrepreneurship Hop », *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 32, n° 2, p. 361-368.
- GRANOVETTER M. (1985), « Economic Action and Social Structure: the problem of embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, p. 481-510.
- GRANOVETTER M. (1995), « The economic sociology of Firms and Entrepreneurs », pp. 128-165, in A. PORTES (Ed.), *The Economic Sociology of Immigration. Essays on Network, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York: Russell Sage Foundation.
- GUYOT J.-L., VANDEWATTYNE J. (2008), *Les logiques d'action entrepreneuriale : le cas des primo-créateurs d'entreprise en Région Wallonne*, Bruxelles, De Boeck.
- HASSARD J. (1991), « Multiple paradigms and organizational analysis: A case study ». *Organization Studies*, 12(2), p. 275-299.
- HATCHUEL A. (1994), « Apprentissages collectifs et activités de conception », *Revue Française de Gestion*, n° 99, juin-juillet-août, p. 109-120.
- HATCHUEL A. (2000), « Quel horizon pour les sciences de gestion ? Vers une théorie de l'action collective », DAVID A., HATCHUEL A. et LAUFER R. (Eds.) (2000), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Paris, Vuibert.
- HATCHUEL A. (2005), « Towards an Epistemology of Collective Action: Management Research as a Responsive and Actionable Discipline », *European Management Review*, vol. 2, p. 36-47.
- HERNANDEZ E.-M. (1999), *Le processus entrepreneurial. Vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat*, Paris, L'Harmattan, 255 p.
- HERNANDEZ E.-M., MARCO L. (2002), « L'entrepreneuriat et les théories de la firme », *Revue française de gestion*, n° 4, p. 127-144
- HJORTH D. (2008), « Nordic entrepreneurship research », *Entrepreneurship Theory and Practice*, 32(2), p. 313-338.
- JOAS H. (1999), *La créativité de l'agir*, Paris, Cerf.
- KARATAS-OZKAN M., CHELL E. (2010), *Nascent Entrepreneurship and Learning*, Edward Elgar.
- KATZ D., GARTNER W. B., (1988), « Properties of Emerging Organizations », *Academy of Management Review*, vol. 13, n° 3, p. 429-461.
- KATZ D., KAHN R. L., (1978), *The Social Psychology of Organizations*. 2nd ed. New York: Wiley.
- KNOX K. (2004), « A researcher's dilemma – philosophical and methodological pluralism », *Electronic Journal of Business Research Methods*, 2(2), p. 119-125, www.ejbrm.com.
- LARSON A., STARR J. (1993), « A network model of organization formation », *Entrepreneurship Theory and Practice*, 17(2), p. 5-16.
- LATOUR B. (2006), *Changer de société, Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- Le MASSON P., B. WEIL, A. HATCHUEL (2006), *Les processus d'innovation*, Paris, Hermès.
- LE MOIGNE J.-L. (1990), *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod.
- LINDGREN M., J. PACKENDORFF (2003), « A project-based View of Entrepreneurship: towards Action-orientation, Seriality and Collectivity », in C. STEYAERT & D. HJORTH (Eds.), *New Movements in Entrepreneurship*, Edward Elgar, p. 86-102.
- LINDGREN M., J. PACKENDORFF (2007), « Social Constructionism and Entrepreneurship: basic assumptions and consequences for theory and research », *Social Constructionism*, vol. 15, n° 1, p. 25-47.

- LOW M. B. (2001), « The adolescence of entrepreneurship research: specification of purpose », *Entrepreneurship Theory and Practice*, 25(4), p. 17-26.
- MEZIAS S. J., J. C. KUPERMANN (2001), « The community dynamics of Entrepreneurship; the birth of the American film industry 1895-1929 », *Journal of Business Venturing*, vol. 16, n° 3, p. 209-233.
- NEERGAARD H., ULHOI J. P (2006), *Handbook of Qualitative Research Methods in Entrepreneurship*, Edward Elgar Publishing.
- ORLEAN A. (1994), *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée, 2004
- REYNAUD J.-D. (1989/1997), *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
- SAINSAULIEU R. (1977), *L'identité au travail*, Paris, Presses des Sciences Politiques.
- SALAS R. (1989), « L'analyse économique des conventions du travail », numéro spécial « Économie des conventions », *Revue Économique*, 40 (2), p. 199-240.
- SAUNDERS M., LEWIS P., THORNTILL A. (2003), *Research Methods for Business Students*, Harlow, Essex, Pearson, Education.
- SHARMA P., CHRISMAN J. J. (1999), « Toward a reconciliation of the definitional issues in the field of corporate entrepreneurship », *Entrepreneurship Theory and Practice*, 23(3), p. 11-28.
- SCHIEB-BIENFAIT N. (2007), « Le processus entrepreneurial comme champ de recherche : logiques d'action et développement d'activité », *Habilitation à Diriger les Recherches*, Université de Nantes.
- SCHMITT C. (2006), « L'entrepreneur et le projet : réflexions critiques sur la recherche en entrepreneuriat », Atelier de l'AIMS « Le Projet dans l'action collective. Regards pluriels », Nantes, 1<sup>er</sup> et 2 juin.
- SIMON H. A. (1971), *Science des systèmes, Sciences de l'artificiel (The science of artificial, 1969)*, Paris, Dunod.
- STEINER P., VATIN F., (2009), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF.
- THEVENOT L. (2006), *L'action au pluriel*, Paris, La Découverte.
- TORNIKOSKI E. T., NEWBERT S.L. (2007), « Exploring the determinants of organizational emergence : a legitimacy perspective », *Journal of Business Venturing*, 22, p. 311-335.
- VAN DE VEEN H. (1993), « The development of an infrastructure for Entrepreneurship », *Journal of Business Venturing*, vol. 8, n° 3, p. 211-230.
- VERSTRAETE T. (1999), *Entrepreneuriat : connaître l'entrepreneuriat, comprendre ses actes*, Paris, L'Harmattan.
- VERSTRAETE T. (2001), « Entrepreneuriat : modélisation du phénomène », *Revue de l'entrepreneuriat*, vol. 1, n° 1, p. 5-23.
- VERSTRAETE T., FAYOLLE A. (2005), « Paradigmes et entrepreneuriat », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 4, n° 1, p. 33-52, [http://asso.nordnet.fr/r-e/RE0401tv\\_af.pdf](http://asso.nordnet.fr/r-e/RE0401tv_af.pdf).
- WEICK K. E. (1979), *The Social Psychology of Organizing*, New-York, Random House, (première Edition 1969).
- ZAHRA S. A. (2007), « Contextualizing theory building in entrepreneurship research », *Journal of Business Venturing*, vol. 22, n° 3, p. 443-52.